



**Livret d'accueil  
maternité**

# Bienvenue



**Madame,**

La Maternité Bordeaux Rive Droite est heureuse de vous accueillir dans ses locaux et espère que votre séjour se déroulera dans des conditions aussi satisfaisantes que possible.

Ce livret d'accueil rédigé à votre intention est destiné à vous apporter toutes les informations et conseils qui faciliteront vos démarches et votre séjour.

De votre réservation à votre sortie de l'établissement, il vous suivra partout et vous permettra grâce au questionnaire de satisfaction de nous suggérer toute amélioration à apporter à nos prestations.

Soyez assurée que, d'ores et déjà, nos équipes médicales, soignantes et hôtelières mettent tout en œuvre pour vous faire bénéficier de soins et de services de qualité répondant au mieux à vos attentes.



Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour.



**La Direction de l'établissement**

# Sommaire

**02** Contacts & Infos Pratiques p4

**03** Préparation & séjour p4

**04** Visite & Rythme de bébé p4

**05** Allaitements p4

**06** Accompagnement & Services p4

**07** Sortie p4

**08** Droits, Devoirs & Qualité p4

# Valise Maternité

## POUR MAMAN

- Des chemises de nuit ou pyjamas,
- Une robe de chambre et des tenues confortables,
- Des pantoufles,
- Des slips jetables ou culottes en coton,
- Serviettes de bain et tapis de douche et produits de toilette,
- Des serviettes hygiéniques jetables,
- Une petite lampe de chevet,
- Un stylo,
- Une multiprise.

## Allaitement maternel

- 1 coussin d'allaitement si possible,
- Des soutiens-gorge (sans armature),
- Coussinets d'allaitement.

## Salle de naissance :

- Brumisateur d'eau minérale (*facultatif*),
- Huile de massage (*facultatif*),
- Lectures, CD ou MP3, radio (*facultatif*),
- Un maillot de bain deux pièces (*facultatif*),
- Une tenue confortable adaptée (*facultatif*),
- Pièce d'identité (carte identité, passeport, carte de séjour).

# Documents indispensables

- Pièce d'identité (carte identité, passeport, carte de séjour),
- Carte Vitale et attestation de carte mutuelle,
- Livret de famille et/ou reconnaissance anticipée,
- Carte de groupe sanguin avec rhésus,

## POUR BÉBÉ

- Thermomètre digital,
- Thermomètre de bain.

Les vêtements, draps et turbulettes sont lavés avant d'être portés avec une lessive écolabellisée et sans assouplissant.

- 2 serviettes de toilette pour bébé,
- Tee-shirt / bandeau de peau à peau
- 2 turbulettes ou gigoteuses,
- Pyjamas en coton (babygros),
- 6 bodies,
- 3 brassières de laine,
- 4 paires de chaussons ou chaussettes,
- 3 bonnets,
- Des bavoirs (*facultatif*),
- Une tenue pour la sortie.
- 2 draps housse,
- Un savon écolabel ou un savon d'Alep sous forme liquide ou en pain de savon (*facultatif*),
- Carrés de coton écolabel,
- 1 cuillère à café pour donner le colostrum.

## Les produits fournis par la maternité :

- Lait adapté 1er âge,
- Couches jetables,
- Cosmétiques sans éléments chimiques dangereux ou irritants pour respecter la peau fragile du nouveau-né : sans paraben, sans phénoxyéthanol, sans MIT, sans parfum, sans fragrance, sans triclosan.

- Résultats d'examens biologiques,
- Échographies faites en dehors de la maternité,
- Scanner pelvien éventuellement,
- Votre dossier maternité,
- Le carnet de santé des parents (ou photocopie des vaccinations).

# Vos interlocuteurs à la maternité

## DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Tel : 05 57 80 84 84 - Fax : 05 57 80 84 80

### LES GYNÉCOLOGUES OBSTÉTRICIENS

Dr Brice MONNIER	Chirurgie gynécologique et obstétrique	Secteur 2
Dr Magali PAVARD	Chirurgie gynécologique et obstétrique	Secteur 2
Dr François VANDENBOSSCHE	Chirurgie gynécologique et obstétrique	Secteur 2
Dr Claire GANILLE	Gynécologie et obstétrique, échographie obstétricale	Secteur 2
Dr Matthieu GLEYZE	Gynécologie et obstétrique, échographie obstétricale	Secteur 2
Dr Frédéric LANSE	Gynécologie et obstétrique, échographie obstétricale	Secteur 2
Dr Charlotte LACOMBE	Gynécologie et obstétrique	Secteur 2
Dr Sandra NIDECKER	Gynécologie et obstétrique	Secteur 2

### LES PÉDIATRES

Dr Aurélie LACOSTE	Pédiatre	Secteur 2
Dr Jean-François PUJOL	Pédiatre	Secteur 1
Dr Laurent SEBAN	Pédiatre	Secteur 1

### LES ANESTHÉSISTES

Dr Sarah ARROUAYS	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr François BANCHEREAU	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Paul BITAR	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Thumy BUJ	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Olivier CANTINI	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Jean-Baptiste DOLBEAU	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Gérard DUQUENNE	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Yann HERVE	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Mathieu LAFARGUE	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Pierre LEMOINE	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Jean-Christophe MARTY	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Elke SOULARD	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2
Dr Philippe VALAT	Anesthésie générale, obstétricale et réanimation	Secteur 2

### LA PHARMACIE

Mr Olivier GEMIN - Pharmacien Gérant

### LE SECTEUR D'HOSPITALISATION ET LE SECTEUR DE NAISSANCE

Mr Pierre KOCH - Cadre sage-femme  
Mme Gretelle BERNADET - Psychologue  
Mme Margot MALLET - Assistante sociale

#### Les dépassements d'honoraires

Les praticiens qui assurent vos soins peuvent avoir opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres (secteur 2). Dans ce cas, ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires qui relèvent de leur seule discrétion et qui resteront à votre charge ou à celle de votre mutuelle. N'hésitez pas à en parler à votre praticien et à lui signaler toute difficulté.

#### Cas particulier en pédiatrie

Base de remboursement de l'Assurance Maladie : de 23 à 28 €  
Montant restant à votre charge : de 17 à 23,20 €.

# Contacts



Retrouvez l'annuaire de  
l'Assurance Maladie  
des professionnels de **SAGES-  
FEMMES LIBÉRALES** en Gironde.



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble protéger chacun

annuaire santé

## SAGES-FEMMES ET PUÉRICULTRICES PMI

MDSI de BLAYE	05 57 42 02 28
MDSI de BORDEAUX BASTIDE	05 57 77 36 10
MDSI de BORDEAUX CENTRE	05 56 44 27 83
MDSI de BORDEAUX ST MICHEL	05 56 91 74 45
MDSI de CENON	05 57 80 79 90
MDSI de COUTRAS	05 57 49 32 32
MDSI de FLOIRAC	05 56 40 13 50
MDSI de CREON	05 57 34 52 70
MDSI de LIBOURNE	05 57 51 48 70
MDSI de LORMONT	05 56 06 00 70
MDSI de ST ANDRE DE CUBZAC	05 57 43 19 22
MDSI de ST LOUBES	05 56 78 99 09

## ASSOCIATIONS

Asso. PRÉVENTION ADDICTIONS (tabac, alcool, cannabis)	05 57 57 00 77
Asso. JUMEAUX ET PLUS	05 56 32 77 00
Asso. Chemin des étoiles (deuil périnatal)	07 82 33 48 43

## CONSULTANTE EN LACTATION

Sophie JAECK	05 57 80 84 84
Sandrine KONTZ	06 82 43 56 90
Cécile LAFORGUE	06 81 59 79 32
Béatrice LEPAULT	06 25 73 04 83
Stéphanie PRIEUR	06 99 00 25 25

## ASSOCIATIONS ALLAITEMENT

Leche League Gironde	05 40 00 97 59
Solidarilait Gironde	05 47 74 88 18
Lactarium de Bordeaux	05 56 79 59 14
LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) de Lormont	06 25 54 10 57



# Agenda d'activités de la maternité

**Madame,**

Nous vous proposons plusieurs activités au cours de votre grossesse, durant votre séjour et une fois rentrée à la maison.

## AU COURS DE VOTRE SÉJOUR

### Séance de réflexologie plantaire

Pour vous apporter détente et confort, parlez-en à l'équipe.

### Séances d'ostéopathie

Si besoin deux ostéopathes se relaient pour améliorer votre bien être. Parlez-en à l'équipe.

## HORS SÉJOUR

**Au cours de votre grossesse ou une fois rentrée à la maison**, découvrez nos ateliers et visites au sien de la maternité de la Polyclinique Bordeaux Rive Droite, comme :

- Atelier massage Parents/bébé,
- Atelier portage bébé
- Atelier physiologique,
- Visite de la maternité et rencontre de l'équipe,
- Atelier « Allaitement maternel »,
- Et bien d'autres ...

“ Découvrez tous nos ateliers !

Informations et inscriptions en scannant le QR Code ou en vous rendant sur le site de la maternité —>

<https://polycliniquebordeauxrivedroite.fr/maternite/les-ateliers-pour-bien-preparer-larrivee-de-votre-enfant>



# Informations

## suivi de votre grossesse



### Le suivi médical

Le suivi médical est assuré par l'obstétricien et la sage-femme libérale.

À chaque consultation mensuelle, on vous interroge sur les événements survenus depuis la consultation précédente. Le professionnel de santé répond à vos questions, prescrit les examens biologiques et échographiques.

Il s'assure du bon état de votre santé et de celui de votre bébé. L'obstétricien ou la sage-femme vous oriente vers des professionnels de la naissance pour mieux répondre à vos attentes et à vos besoins.

Ils sont là pour vous aider à faire des choix pendant la grossesse et pour l'arrivée de votre bébé.



### L'entretien prénatal précoce

L'entretien prénatal précoce est une rencontre individuelle ou en couple avec la sage-femme de votre choix, qui a lieu le plus tôt possible dès la connaissance de votre grossesse.

Toutefois, il peut être réalisé à tout moment de la grossesse. Il s'agit d'un moment d'échanges privilégiés qui vous permet d'exprimer vos besoins, vos attentes et vos craintes.

Il est pris en charge à 100% par la sécurité sociale.



### Le bilan prénatal

Il peut être réalisé à partir de la déclaration de grossesse et si possible avant 24 sa. Cet examen intègre des informations sur le suivi de la femme enceinte en pré-per et post partum. Il permet de préparer la sortie de la maternité, des informations sur les vaccinations et les mesures de prévention.

Il est pris en charge à 70% par la sécurité sociale puis 100% à partir du 1er jour du 6ème mois.

### La préparation à la naissance et à la parentalité

Ce sont 7 séances prises en charge à 100% par la sécurité sociale, qui vous aideront à aborder la naissance avec plus de sérénité.

Vous pourrez :

- Poser les questions qui vous préoccupent et échanger avec d'autres femmes,
- Être aidée à mieux vivre les changements liés à votre grossesse,
- Vous préparer à votre accouchement (respiration, exercices physiques),
- Vous préparer à accueillir votre enfant (son arrivée, son alimentation, etc.).

Vous pouvez choisir une sage-femme libérale ou une sage-femme pmi, à votre convenance.

Il existe différentes techniques de préparation (piscine, sophrologie, yoga, etc.), À vous de choisir.

# La maternité

la Polyclinique Bordeaux Rive Droite



## La maternité

Elle se trouve au 1er étage de la Polyclinique et se divise en 2 secteurs :

- le secteur des salles d'accouchement, qui comprend 1 salle de pré-travail, 6 salles de naissance, 1 salle nature et 1 salle de césarienne et de réanimation néonatale.
- le secteur de soins en obstétrique, qui comprend 14 chambres particulières, 2 chambres parentales. et 6 chambres à deux lits. Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bains.

## Une maternité de type 1

Elle assure la prise en charge des grossesses physiologiques et des accouchements à partir de 36 semaines. Elle compte 1500 naissances par an environ.

## Staff MPS

Nous présentons mensuellement les dossiers au staff médico-psycho social. Vous trouverez ci-joint le consentement à remplir.

## Une maternité labellisée IHAB

*(initiative hôpital ami des bébés).*

Elle est inscrite dans une démarche continue d'amélioration de ses pratiques professionnelles et respecte le projet des parents. Les soins sont centrés sur les rythmes de l'enfant et sont organisés pour faciliter le lien d'attachement parent/bébé tout en respectant les exigences de la sécurité médicale.

Elle s'appuie sur les recommandations de l'OMS et de l'UNICEF pour vous aider à devenir des parents autonomes et confiants.



## Labellisée «maternité saine»

Ce label garantit aux usagers et aux soignants une maternité saine sur le plan environnemental (peintures, colles, matériaux et produits de nettoyage sains). La démarche de soins à la maternité vous explique comment proposer à votre enfant un environnement sain (cosmétiques, linge, jouets, alimentation etc.).

L'exposition aux facteurs environnementaux est de plus en plus suspectée dans l'apparition des maladies chroniques. C'est pourquoi, la Polyclinique Bordeaux Rive Droite est engagée dans une véritable politique de développement durable et de respect de l'environnement.

Elle a obtenu le Trophée Agenda 21 de Gironde en 2011. La maternité a obtenu le label «maternité saine» en 2017.

# La préparation de votre séjour

**L'ensemble du corps médical et administratif de la maternité se trouve répertorié sur la fiche « Vos interlocuteurs », au début du présent livret.**

## Votre réservation

### Accueil et informations

L'accueil, ouvert 24h/24, 7j/7, se trouve au rez-de-chaussée de la Polyclinique Bordeaux Rive Droite.

### Inscription

Pour être inscrite à la maternité, il vous suffit d'être suivie par 1 des 8 obstétriciens de l'établissement.

Une pré-admission vous sera demandé au début du 7ème mois.

L'inscription peut être réalisée lors du parcours anténatal 1000j. Plus d'informations sur le site de la polyclinique.

Le service de pré-admission est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, au 3ème étage de la maternité.

### Consultation pré-anesthésique

Une consultation pré-anesthésique obligatoire est prévue en fin de grossesse.

## Votre dossier médical

Votre dossier médical complet sera votre lien avec tous les services auxquels vous devrez vous adresser jusqu'à votre accouchement : médecin accoucheur ou sage-femme, échographistes et anesthésistes. Il est conservé par la patiente avant l'accouchement, par la maternité ensuite.

## La chambre particulière

Si vous souhaitez une chambre particulière, faites-en la demande dès votre inscription.

Nous en tiendrons compte, mais si nous ne disposons pas d'une telle chambre à votre arrivée, nous ferons le maximum pour vous satisfaire le plus rapidement possible.

Dans l'éventualité où votre assurance complémentaire maladie ne couvrirait pas intégralement cette prestation, vous devrez déposer un chèque de caution à l'entrée, et vous acquitter de tout ou partie du montant lors de votre sortie.

Renseignez-vous pendant votre grossesse auprès de votre mutuelle pour connaître les modalités de votre prise en charge



# Votre séjour à la maternité



## Votre arrivée

Avant de partir de votre domicile pour votre accouchement :

- N'hésitez pas à prendre une douche ou un bain.
- Mettez des vêtements propres.
- Pensez à ôter vos piercings, bijoux, lentilles de contact, vernis et faux ongles.

**Il est préférable de nous prévenir au 05 56 94 47 80.**

Rencontrez d'abord la sage-femme de salle d'accouchement qui confirmera si c'est le bon moment pour venir accoucher ou s'il s'agit d'une surveillance ou d'un contrôle.

À votre entrée, munissez-vous des documents administratifs cités sur la liste en annexe et présentez-vous à l'accueil de la polyclinique dès que possible.

## Remarques

Visite autorisée de 17h à 19h maximum 2 personnes par jour.  
Visite sans restriction pour le conjoint et de 13h à 20h pour la fratrie du nouveau-né.



## Anonymat

Lors de votre admission, il vous est possible de demander l'anonymat auprès de notre standard : vous ne recevrez aucun appel téléphonique, aucune visite. Si une personne demande si vous êtes hospitalisée, le standard répondra qu'il ne vous connaît pas.

## Les formalités administratives et de sécurité

### La déclaration de naissance

Elle doit se faire impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance à la mairie de Lormont. L'équipe de la maternité vous remet l'avis de naissance contrôlé par vos soins afin d'effectuer vos démarches à l'état civil de la mairie de Lormont au plus tôt.

Le co-parent devra se rendre au service de l'état civil de la mairie de Lormont : Rue André Dupin, 33310 Lormont -  
Tel: 05 57 77 63 70

Tram A : arrêt mairie de Lormont

### Les pièces à fournir :

- L'avis de naissance délivré par la maternité.
- Le livret de famille (si vous êtes mariée) ou la reconnaissance anticipée avec cartes d'identité.
- CNI,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois si couple non marié.



# Votre séjour



Pour les couples non mariés attendant un enfant, il est recommandé d'effectuer les démarches nécessaires en vue de la reconnaissance de l'enfant avant sa naissance sinon l'enfant sera déclaré au nom de la mère et reconnu dans un 2<sup>e</sup> temps par

le père à la mairie du domicile. Vous pouvez faire le choix d'un patronyme composé de vos deux patronymes, c'est pourquoi il vous sera demandé de remplir la déclaration conjointe de choix des noms et prénoms.

## LE JOUR DE LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT

Les salles d'accouchement sont équipées de ballons, de suspensions, de coussins et certaines de baignoires pour vous permettre de vivre au mieux le moment des contractions au cours du travail et de l'accouchement. Les salles de naissance sont spacieuses et favorisent la mobilité si vous le souhaitez.

Votre conjoint ou la personne de votre choix participe à toutes les étapes de l'accouchement en fonction de votre projet commun.

Si votre accouchement se présente normalement, vous pouvez boire et manger léger durant le travail. Quel que soit votre mode d'accouchement, nous veillerons à votre confort et bien-être. Pour préserver la tranquillité de cet événement et garantir le bon déroulement de votre accouchement, un seul et même accompagnant est présent auprès de vous en salle d'accouchement.

Au sujet de la prise en charge physiologique au sein des salles de naissances vous trouverez plus d'informations sur le site internet de la polyclinique via le QR Code suivant.



Vous êtes accueillie par une sage-femme qui vous guide et vous soutient tout au long du travail. Les postures et les conseils avisés de l'équipe sont proposés en fonction de vos perceptions et attentes.

**Il y a en permanence deux sages-femmes et une auxiliaire de puériculture.**

**L'obstétricien référent de la grossesse ou de garde est présent sur place. Le pédiatre est d'astreinte 24h/24.**

L'équipe d'obstétriciens et d'anesthésistes assurent la garde sur place. Une équipe de pédiatres assure le suivi de votre bébé dès la naissance, si besoin et au cours du séjour.

# Votre séjour

Un anesthésiste est de garde sur place 24h/24 pour assurer votre sécurité médicale et pratiquer une anesthésie péridurale si vous le souhaitez.

La salle de césarienne est située dans l'espace des salles de naissance pour garantir la proximité de l'équipe qui assure la prise en charge et la surveillance après la césarienne. La présence du père est favorisée en salle de césarienne, parlez-en à votre obstétricien.

Juste après la naissance, votre bébé est posé nu contre vous pour faire connaissance, se réchauffer, échanger des regards et retrouver ses repères sensoriels. Votre bébé est alors rassuré, il est plus calme et la première tétée en sera facilitée. Les soins ne sont pas réalisés tout de suite après la naissance pour faciliter ce temps de rencontre et de proximité. Si vous avez des attentes différentes de ces propositions, parlez-en à l'équipe qui vous accueillera, celle-ci s'adaptera dans la mesure du possible.

Le peau à peau est proposé aux deux parents.

Après 2 heures minimum de surveillance en salle de naissance, l'équipe vous accompagne dans votre chambre et transmet à l'équipe de soins les informations nécessaires à votre suivi.



## Les jours suivants

Tous les soins sont faits en fonction des rythmes de votre bébé, en présence et avec la participation des parents. Des visites par les pédiatres sont réalisées au cours du séjour pour la surveillance de votre bébé. Quelle que soit l'alimentation choisie pour votre enfant, l'équipe vous soutient et vous guide. Vous êtes totalement libre de nourrir ou non votre enfant de votre lait. Des séquences d'information et d'échanges sont proposées au sein du service.

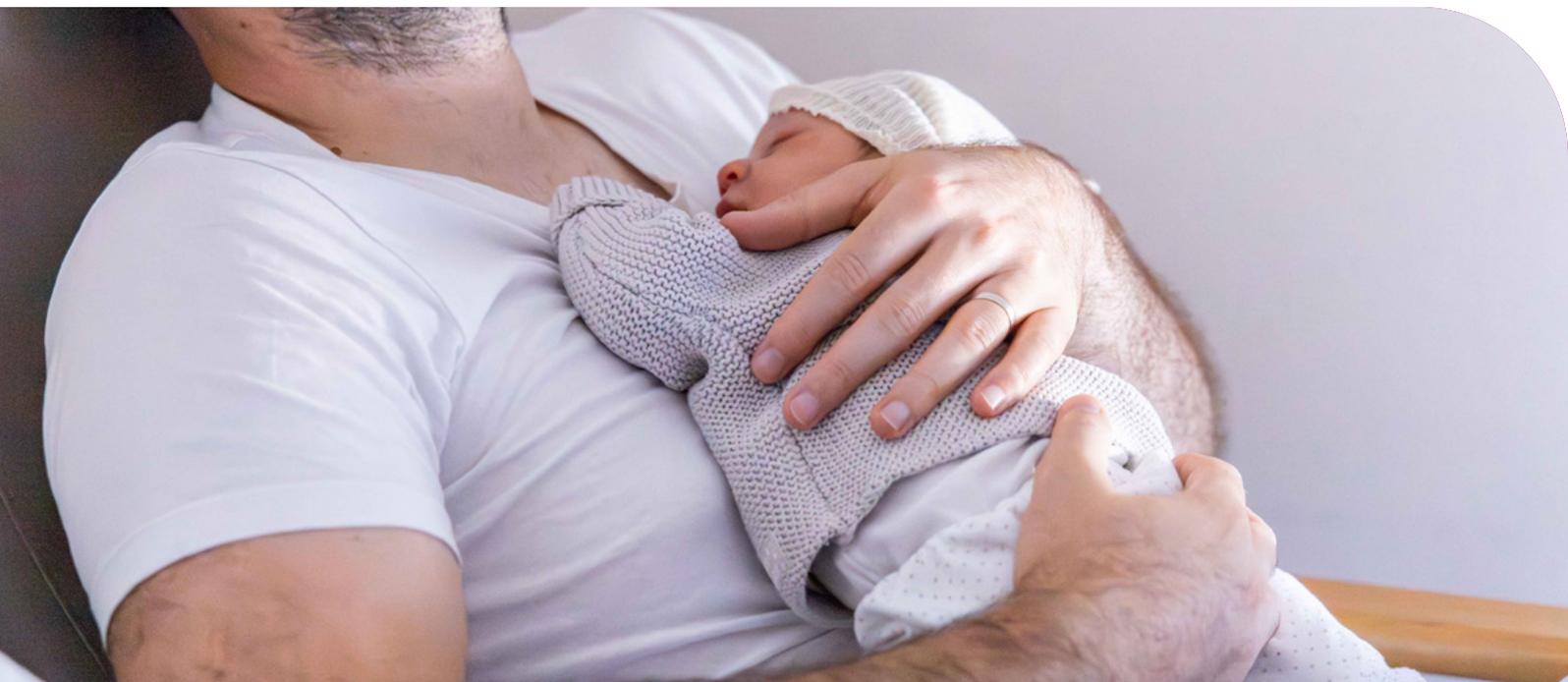
L'équipe vous encourage à garder votre enfant 24h/24 (sauf indication médicale), afin de vous adapter plus facilement à ses rythmes.

Ne soyez pas surprise d'avoir à nourrir, à bercer et à parler à votre bébé le jour et la nuit. Ceci vaut en particulier en fin de soirée et jusqu'au début de la nuit où le bébé est souvent réveillé et actif. La venue au monde d'un bébé est

un moment fort, une rencontre où les émotions s'entremêlent. Patience, il faut faire connaissance, apprendre à s'approprier mutuellement. Cela passe par le regard, le toucher, l'odorat, la parole...

# Les visites

“ Chaque nouveau-né a **son propre rythme d'éveil et de sommeil...** un temps d'adaptation pour tous. ”



Limiter le nombre et la durée des visites au cours de votre séjour vous permet de mieux comprendre les besoins et les rythmes de votre enfant, de vous adapter et de vous reposer.

Votre conjoint peut réserver un lit accompagnant (uniquement pour les chambres particulières) auprès de la boutique, pour vous préserver, vous soutenir et partager ces premiers temps d'échange avec votre enfant. L'équipe compte sur lui pour respecter les organisations du service.

Attention, hormis la fratrie, la venue des enfants de moins de 15 ans n'est pas autorisée (votre nouveau-né est fragile, il a besoin de se protéger des germes...).

**Visite autorisée de 17h à 19h maximum 2 personnes par jour, sans restriction pour le conjoint et de 13h à 20h pour la fratrie du nouveau-né.**

La Polyclinique ferme ses portes à 21h45. Une sonnette de nuit est ensuite à votre disposition à la porte d'entrée.

Une présentation du massage bébé est proposée au cours du séjour. Référez-vous à la fiche «Agenda d'activités» au début du présent livret.

# Le rythme de bébé

**1****Dans le ventre de sa mère :**

Le bébé alterne des moments d'éveil et de sommeil. Il se réveille spontanément. Les phases d'éveil augmentent lorsqu'on arrive près du terme.

**2****Après la naissance :**

Le bébé continue de s'éveiller spontanément. Il montre qu'il est prêt à téter en portant ses mains à la bouche et en faisant des petits mouvements avec sa langue.

**3****Pendant les premières semaines de vie :**

Proposez-lui de se nourrir dès qu'il s'éveille. Le rythme d'éveil reste très irrégulier de jour comme de nuit. Au sein, il s'arrêtera de téter dès qu'il sera rassasié.

**4****Au bout de quelques semaines :**

Les périodes d'éveil s'allongent. Les besoins du bébé deviennent plus variés et plus différenciés. On arrive à l'alimentation à la demande.

**5****Après quelques mois :**

Le bébé devient capable de patienter quelques instants avant qu'on lui réponde. C'est l'alimentation à l'amiable.

**Ces questions que vous vous posez :**

Le cerveau des bébés ne leur permet pas de faire des caprices.

C'est la maturité du cerveau qui lui permettra d'avoir des périodes de sommeil de plus en plus longues. Chaque bébé est différent. Certains font de longues nuits très rapidement après la naissance. D'autres ont besoin de plusieurs mois.

Essayez de respecter son rythme.



# L'allaitement maternel

## des réponses à vos questions

**Les recommandations scientifiques pédiatriques et l'OMS indiquent que, quand cela est possible pour vous, un allaitement exclusif au sein durant les 6 premiers mois et sa poursuite dans le cadre d'une alimentation diversifiée jusqu'à l'âge de deux ans, est l'alimentation la plus adaptée.**

### Des avantages pour bébé

Le lait est plus digeste et évolue en fonction des besoins de l'enfant. Le lait riche en anticorps protège des infections et des allergies. Enfin, c'est aussi un des facteurs de prévention de l'obésité pour votre enfant.

Pour la santé de la mère, l'allaitement contribue à limiter les pertes en fer et les hémorragies après l'accouchement, favorise la perte de poids et prévient l'apparition de diabète type 2.

### Un avantage économique

L'allaitement présente aussi un avantage économique (pas de substituts du lait maternel à acheter) et écologique (pas de déchet à recycler).

### Le peau à peau précoce

Il favorise un bon démarrage de l'allaitement maternel. Il peut être prolongé pour un câlin, pour réchauffer votre bébé si nécessaire ou pour favoriser des tétées fréquentes les premiers jours. Vous pouvez le proposer à bébé dès que vous en avez envie, tout au long de votre séjour.



### Le conseil de l'équipe

Nous vous conseillons de donner le sein à l'éveil et dès l'éveil. N'attendez pas que votre enfant pleure. Les soignants vous expliquent comment bien positionner le bébé pour éviter les sensations douloureuses.

Les tétines, sucettes ou aliments autres que le lait maternel perturbent le bon démarrage de la lactation. Donner une sucette peut cacher le besoin de téter et donc ralentir la production de lait.

### De plus

Si pendant votre séjour, votre enfant est hospitalisé dans un autre établissement, nous nous efforçons de vous rapprocher le plus tôt possible de lui.

En attendant, nous vous guiderons pour stimuler la lactation (tire-lait manuel ou électrique).

Si vous accouchez prématurément, le peau à peau précoce est d'autant plus bénéfique et votre lait sera l'aliment le plus adapté aux besoins de votre enfant.

# Idées reçues sur l'allaitement

## **ALLAITER, C'est fatigant**

**FAUX**

9 mois de grossesse, un accouchement et la prise en charge d'un bébé sont fatigants. C'est une nouvelle organisation à laquelle il faut s'adapter.

## **Je ne peux pas allaiter parce que je fume**

Même si vous fumez, il vaut mieux allaiter votre bébé.

**FAUX**

## **Mes seins sont de petite taille, je ne pourrai pas allaiter**

**FAUX**

La production de lait est indépendante de la taille des seins.

## **Comme ma mère n'a pas eu de lait, je n'en aurai pas non plus**

Les insuffisances de lait sont rares et ne sont pas héréditaires.

**FAUX**

## **Allaiter fait mal**

**FAUX**

La douleur signale un problème, consultez !

## **Mon bébé réclame au moins 10 fois par jour, je n'ai pas assez de lait**

Pendant les 1ères semaines de vie, les tétés sont fréquentes et irrégulières.

**FAUX**

## **Mon lait n'est pas assez nourrissant**

**FAUX**

Du lait maternel « pas assez riche », ça n'existe pas.

## **Je prends des médicaments, je ne pourrai pas allaiter**

Très peu de médicaments nécessitent d'interrompre l'allaitement.

**FAUX**

# L'allaitement maternel et la reprise du travail

## 6 mois d'allaitement **MATERNEL EXCLUSIF** comment faire ?

### ANTICIPER

Il est possible de faire une petite réserve pour les imprévus

### LE CODE DU TRAVAIL

Selon l'article L. 1225-30, il est possible de tirer votre lait sur votre lieu de travail.

Pendant une année à compter du jour de la naissance, la salariée allaitant son enfant dispose, à cet effet, d'une heure par jour durant les heures de travail.

### QUEL TIRE-LAIT CHOISIR ?

Un modèle confortable et peu bruyant.

Le double pompage fait gagner du temps et stimule mieux la lactation.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Consulter le site de la maternité Polyclinique Bordeaux Rive Droite.

Consultez le guide de l'allaitement maternel de l'INPES (remis avec le livret d'accueil de la maternité) ou contactez les professionnels suivants :



### LES PETITS + POUR ÊTRE PLUS SEREINE

- Cumuler congé maternité et congés annuels.
- Choisir une solution de garde en accord avec votre projet.
- Parler de votre souhait sur votre lieu de travail durant la grossesse.
- Au moment de la reprise du travail, une petite baisse de production est fréquente... et normale !

Maternité de la Polyclinique  
Bordeaux Rive Droite :  
05 56 94 47 49

Association Solidarilait Gironde :  
05 477 488 18 (de 9h30 à 20h)

Association Leche League  
Gironde : 05 40 00 97 59

Association Leche League  
Nationale : 01 39 58 45 84

Lactarium du CHU de Bordeaux :  
05 56 79 59 14

# Un accompagnement personnalisé



## UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

### La psychologue du service

La naissance est un évènement bouleversant qui parfois nécessite une écoute attentive. La psychologue du service travaille en collaboration avec les soignants et se rend disponible auprès des mères ou des couples sur votre demande, ou celle de l'équipe.

### L'assistante sociale

Elle complète le travail en collaboration et aide les parents sur le plan des droits ou des difficultés sociales. Elle travaille en lien avec tous les professionnels dont vous avez besoin (associations, PMI, travailleuses familiales, etc.).

### Le kinésithérapeute

Il intervient sur prescription médicale, en cas de nécessité pour vous ou votre enfant.

### La pharmacie

Le service pharmacie est placé sous la responsabilité d'un pharmacien à plein temps.

### La stérilisation

Un service est centralisé au sein de la Polyclinique Bordeaux Rive Droite.

### Le service d'imagerie

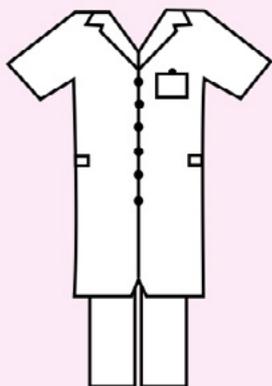
Mammographie, échographie, densitométrie. Il est situé au rez-de-chaussée.

### Les laboratoires

La maternité bénéficie de conventions passées avec des laboratoires d'analyses médicales et d'anatomopathologie qui se chargent d'assurer l'ensemble des examens courants et spécialisés, 24h/24, tous les jours de l'année.

### Les consultations

Après votre séjour en maternité des consultations avec des médecins de la polyclinique peuvent être organisées en fonction de vos besoins et de ceux de votre enfant (pédiatres, gynécologues-obstétriciens..)



### L'équipe soignante

L'équipe mixte soignante est pluridisciplinaire. Elle est composée de :

- Un cadre assurant la gestion de la maternité.
- Sages-femmes.
- Auxiliaires de puériculture.
- Aides-soignant(e)s.
- Agents de service hospitalier.
- Infirmières.

L'ensemble du corps médical et administratif de la maternité se trouve répertorié sur la fiche « Vos interlocuteurs », au début du présent livret.



## DES PARCOURS DE SOINS PERSONNALISÉS

### Parcours 1000 jours :

Le parcours anténatal 1000 jours vous permet un parcours de soin personnalisé pendant la grossesse. Il vous permettra de vous inscrire à la maternité, d'avoir un bilan de prévention, de vérifier les sérologies, de mettre à jour les vaccinations, de bénéficier d'un entretien individuel de santé environnementale. Il inclut également un atelier collectif d'activité physique et grossesse et un diététicien.

Le parcours postnatal 1000 jours vous fera bénéficier d'un parcours adapté avec un bilan clinique avec une vérification des bilans sanguins, des rendez-vous médicaux à venir, de conseils de soins primaires et de sécurité par une auxiliaire de puériculture et d'avoir une consultation par une diététicienne sur l'alimentation du couple et du bébé. Vous pourrez profiter d'ateliers collectifs dont un cours de yoga postnatal.

Pour plus d'informations, nous sommes joignable par mail à : [hdjgo.pbrd@gbna-sante.fr](mailto:hdjgo.pbrd@gbna-sante.fr)

### HDJ en gynécologie obstétrique :

Si votre grossesse le nécessite vous pourrez être accueilli par une équipe pluriprofessionnelle pour la prise en charge d'un diabète gestationnel par exemple ou d'autres motifs. Une offre de soin adaptée est organisée aussi en hôpital de jour pour la prise en charge gynécologique.

Plus d'informations par mail à : [hdjgo.pbrd@gbna-sante.fr](mailto:hdjgo.pbrd@gbna-sante.fr)

### PASS:

La maternité dispose d'une permanence d'accès aux soins. Pour davantage de précision, vous pouvez contacter l'infirmière de la PASS.

Au 05.57.80.84.95, ou par mail : [idepass-pbrd@gbna-sante.fr](mailto:idepass-pbrd@gbna-sante.fr)





## LES PRESTATIONS HÔTELIÈRES

**N'oubliez pas de lire attentivement le règlement intérieur affiché dans votre chambre.**

### Les chambres

La maternité dispose de chambres particulières et de chambres à 2 lits, équipées de la climatisation et d'un coffre individuel mis gracieusement à votre disposition. Nous vous recommandons de laisser à votre domicile, argent, bijoux, carte bancaire, chéquier et tout objet de valeur. À défaut de ces précautions, la maternité décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets personnels.

Par ailleurs, en cas de détérioration ou de disparition du matériel ou du mobilier mis à votre disposition, un dédommagement vous sera demandé.

### Les repas

Tous les jours, les menus du lendemain vous seront présentés par l'intermédiaire d'une personne chargée de la prise informatisée des commandes afin de vous permettre de faire un choix. Le petit déjeuner est proposé en libre service entre 8h15 et 10h afin de préserver votre sommeil le matin. Les repas sont servis en chambre aux heures suivantes :

- Déjeuner à 12h30
- Goûter à 15h30
- Dîner à 18h30

### Si vous suivez un régime

Signalez-le dès votre arrivée aux sages-femmes et aides-soignants ; ils en tiendront compte pour vos repas. Vous pouvez aussi faire appel à notre diététicienne.

Le personnel de la maternité est à votre écoute pour tenir compte, autant que possible, de vos goûts personnels. N'hésitez pas à lui en faire part.

### Lit et repas accompagnants

Pour les mères occupant une chambre particulière, l'accompagnant(e) ou la personne de leur choix peut bénéficier d'un service de lit d'appoint.

Dans le hall d'accueil de la clinique se situe un espace de casiers connectés, où est mis en vente un PACK NUIT incluant petit-déjeuner + linge de lit (à renouveler tous les jours). (CF fiche annexée)

Pour les repas accompagnants des repas sont à disposition au niveau de la boutique connectée au rez de chaussée. Les tarifs y sont indiqués.

### Point de vente

Une boutique entièrement connectée avec des produits alimentaires, d'hygiène et de service disponible 24h/24 et 7jours/7jours est à votre disposition au niveau de l'accueil central au rez de chaussée.

Celle-ci se décline en plusieurs univers :

- Un espace alimentaire (plats chauds, plats froids, boissons, ...)
- Un espace pause-café, ...
- Un espace boutique utile qui propose des produits de départage et de première nécessité. (CF fiche annexée)



# Les services personnalisés

## La télévision

Le service télévision est compris dans le tarif des formules de chambres particulières. Concernant les chambres doubles, le KIT CASQUE TV est à acheter auprès d'une armoire connectée située dans le hall d'accueil de la clinique. Afin de préserver le repos de vos voisins, il convient d'en user avec discrétion.

## La boutique

Une boutique est ouverte dans le hall d'accueil de la Polyclinique où vous trouverez : articles de presse, librairie, confiserie, produits d'hygiène et de première nécessité, cadeaux, jouets, cartes de téléphone, timbres-poste et fleurs.

## Vie spirituelle

Vous pourrez vous livrer aux activités religieuses ou philosophiques de votre choix, dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs ainsi que celui d'autrui.

Un aumônier catholique et un aumônier protestant et leurs équipes, faisant le lien avec le ministre des autres cultes, sont à votre disposition dans la Polyclinique. Vous pouvez demander leur visite par l'intermédiaire du cadre de service.

## Le téléphone

Vous disposez d'un téléphone individuel dans votre chambre vous permettant de recevoir des appels. Demandez au bureau de l'accueil que l'on vous attribue une ligne (tarifs précisés lors de l'admission), qui vous permettra d'appeler votre correspondant directement et à toute heure.

## Le courrier

Il est distribué en fin de matinée tous les jours, sauf le week-end. Vous pouvez remettre votre courrier affranchi au personnel du service qui se chargera de son acheminement.

## Prise en charge linguistique

La Polyclinique dispose de professionnels parlant différentes langues étrangères. Une liste de noms est disponible dans tous les services.

## Le photographe

Un photographe présent dans l'établissement régulièrement vous proposera ses services.

Il vous offrira par ailleurs une photographie de l'heureux évènement.



# Votre sortie de l'établissement

La durée moyenne de votre séjour est de 3 à 6 jours. Elle est conditionnée par votre état de santé et celui de votre bébé. La sortie est validée par le pédiatre, l'obstétricien et la sage-femme. La sage-femme du service vous remet les différentes prescriptions et la liste des professionnels dont vous aurez besoin.

Une sortie précoce peut être envisagée si vous le souhaitez et si vous l'avez anticipé avec votre sage-femme libérale, sous certaines conditions médicales. Votre sortie de la maternité est confirmée par votre médecin et le pédiatre de garde. Les sorties sont prévues avant midi, après la visite des médecins et de la sage-femme.



## LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Avant votre départ, vous devrez accomplir (ou faire accomplir par un proche) les formalités administratives pour vos frais d'hospitalisation auprès du bureau des entrées et sorties. La signature du bordereau de sortie est obligatoire.

Cela concerne :

- Vérifier et compléter éventuellement votre dossier administratif.
- Payer le forfait journalier si celui-ci n'est pas pris en charge par une couverture complémentaire mutuelle ou assurance.
- Payer, avant votre départ, les divers suppléments restants à votre charge. Une facture acquittée vous sera remise.
- Payer les honoraires des médecins et les dépassements d'honoraires selon le devis préalablement fourni par le médecin concerné.

- Retirer un bulletin de situation précisant la durée de votre hospitalisation. Il est destiné à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie.

Pensez à vous adresser au secrétariat du médecin si celui-ci ne vous a pas remis les documents dont vous pourriez avoir besoin : ordonnances, lettre à votre médecin traitant, arrêt de travail...

### Avant de quitter votre chambre :

- Vérifiez que vous n'y oubliez aucun effet personnel (vérifiez et videz le coffre de votre chambre).
- Demandez au personnel les documents que vous lui avez confiés : carte de groupe sanguin, résultats de laboratoire, radiographie, échographie, scanner, électrocardiogramme, etc.



## LES FRAIS D'HOSPITALISATION

### Les frais de séjour

Ils correspondent à l'ensemble des prestations exécutées par l'établissement.

#### Pour la maternité

- Les hospitalisations antérieures au 6e mois de grossesse sont prises en charge par le régime obligatoire général, au titre du risque maladie, avec application du ticket modérateur, des forfaits journaliers et du ticket modérateur forfaitaire.
- À compter du 1er jour du 6e mois de grossesse, les hospitalisations prises en charge par le régime obligatoire, au titre du risque maternité, sont exonérées des forfaits journaliers, du ticket modérateur, et ticket modérateur forfaitaire. Vous serez donc sous le régime maternité avec un remboursement à 100 %, hors suppléments (chambre particulière, dépassements d'honoraires, etc.).

#### Vous n'êtes pas assurée sociale :

- Vous êtes redevable de la totalité des frais.
- Les ressortissants étrangers non assurés sociaux doivent présenter le formulaire adapté à leur situation. Se référer aux modalités d'admission.

### Le ticket modérateur forfaitaire

Un ticket modérateur forfaitaire de 24 € est fixé par voie réglementaire pour tout acte médical supérieur ou égal à 120 €.

### Le forfait journalier obligatoire

Il constitue votre contribution directe dans tous les établissements de santé privés et publics depuis 1983. Son montant est fixé par voie réglementaire.

Cf. fiche annexée.

### Le supplément pour une chambre particulière ou parentale

Voir les modalités développées dans l'onglet « Préparation de votre séjour », ainsi que les tarifs de l'établissement qui sont annexés au présent livret.

### Les dépassements d'honoraires

Cf. feuille annexée.

### Remarque

De plus, l'établissement s'engage à vous remettre ou à vous envoyer, à votre demande, le double de la facture relative à vos soins. L'ensemble des tarifs en vigueur est affiché à l'accueil de l'établissement.

Les autres frais à votre charge (téléphone, télévision...) doivent être réglés au bureau des sorties et/ou à la boutique qui se trouvent dans le hall d'accueil de la Polyclinique Bordeaux Rive Droite.



### LA SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si le médecin estime que cette sortie est prématurée et présente un danger pour votre santé, vous ne serez autorisé à quitter l'établissement qu'après avoir rempli une attestation établissant que vous avez eu connaissance des dangers que cette sortie présente pour vous. Si vous refusez de signer cette attestation, un procès-verbal de ce refus vous sera dressé.



### LE REFUS DE SOINS

Selon l'article R.1112-43 du code de la santé publique, « lorsque les malades n'acceptent pas le traitement, l'intervention ou les soins qui leur sont proposés, leur sortie, sauf urgence médicalement constatée nécessitant d'autres soins, est prononcée par le directeur après signature par l'hospitalisé d'un document constatant son refus d'accepter les soins proposés. Si le malade refuse de signer ce document, un procès verbal de ce refus est dressé ».

# Les droits et devoirs du patient

## LE DOSSIER MÉDICAL

En vertu de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, tout médecin désigné par vous peut prendre connaissance de l'ensemble des pièces de votre dossier médical. L'article L.1111-7 du code de la santé publique stipule que : « toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées et ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic et du traitement ou d'une action de prévention, ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment des résultats d'examens, comptes rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et des prescriptions thérapeutiques mis en œuvre ».

## LA PROTECTION DES MINEURS ET DES MAJEURS SOUS TUTELLE

Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle, sont délivrées à leurs représentants légaux (titulaires de l'autorité parentale ou tuteur). Selon l'article L.1111-5, « le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement du ou des titulaires de l'autorité parentale sur les décisions médicales à prendre lorsque le traitement ou l'intervention s'impose pour sauvegarder la santé d'une personne mineure, dans le cas où cette dernière s'oppose expressément à la consultation du ou des titulaires de l'autorité parentale afin de garder le secret sur son état de santé ».

Cependant, le professionnel de santé doit informer les intéressés de manière adaptée à leur maturité ou leur discernement et doit les faire participer dans la même mesure à la prise de décision médicale (art. L.1111-2).

Pour les parturientes mineures, seul le mariage émancipe. La jeune mère mineure a les droits parentaux sur son enfant, mais elle reste sous la tutelle de ses parents. (Cf. Code civil)



## LES CONDITIONS D'ACCÈS

Vous avez le droit d'accéder à l'ensemble des informations concernant votre santé. Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous avez, au choix, accès à ces informations concernant votre santé directement par demande écrite au directeur de la Polyclinique, ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignerez à cet effet.

Cette communication a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de 48 heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de cinq ans, un délai de deux mois sera nécessaire à leur communication.

La consultation sur place de ces données est gratuite, sur rendez-vous et subordonnée à la présence d'un médecin désigné par la CME. Sur demande vous pouvez en obtenir la photocopie.

## LA CONSERVATION

Depuis la publication de la loi du 4 mars 2002, nous devons considérer que le délai de conservation des archives est désormais conditionné par la durée légale de prescription des actions (soit dix ans après consolidation du dommage), ainsi que par l'intérêt des malades. Les dossiers médicaux sont conservés dans l'établissement sous la responsabilité du Département d'Informations Médicales – le D.I.M. – et toutes les dispositions ont été prises pour assurer la garde et la confidentialité des informations. Les demandes d'accès aux dossiers se feront par l'intermédiaire de l'établissement et selon les modalités d'accès et de transmission prévues par le décret du 29 avril 2002 en application de la loi du 4 mars 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé.

## LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

La Polyclinique Bordeaux Rive Droite, est amenée à recueillir et à conserver dans votre dossier « patient » des informations sur votre état de santé.

La tenue du dossier « patient » est obligatoire. Il permet d'assurer votre suivi médical et de vous garantir la prise en charge la plus adaptée à votre état de santé. Il garantit la continuité de la prise en charge sanitaire et répond à l'exigence de délivrer des soins appropriés.

Il est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernière consultation, par référence aux dispositions de l'article R. 1112-7 du code de la santé publique applicables aux établissements de santé.

Seuls ont accès aux informations figurant dans votre dossier votre médecin et, pour certaines informations, d'autres personnes au regard de leur mission. Par exemple, le service de facturation qui procède aux télétransmissions à votre caisse d'assurance maladie. Votre médecin, avec votre consentement, pourra également transmettre à d'autres professionnels de santé des informations concernant votre état de santé.

Vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier. Vous disposez, par ailleurs, sous certaines conditions, d'un droit de rectification, d'effacement de ces informations, ou du droit de vous opposer ou de limiter leur utilisation.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser directement au Cadre du service administratif ou envoyer un mail à [dpo@bordeauxnord.com](mailto:dpo@bordeauxnord.com).

En cas de difficultés, vous pouvez également saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une réclamation.



## LE LIBRE CHOIX DU PRATICIEN

Selon l'article R.1112-17 du code de la santé publique, « dans les disciplines qui comportent plusieurs services, les malades ont, sauf en cas d'urgence et compte tenu des possibilités en lits, le libre choix du service dans lequel ils désirent être admis ».

Par ailleurs, « toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé [...] aucun acte médical, ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment » (art.L.1111-4).

Il convient de rappeler que le malade est soigné par une équipe soignante et non par un praticien unique, ce qui a notamment des conséquences en termes de secret médical.

Selon l'article L.1110-4, « lorsque la personne est prise en charge par une équipe de soins dans un établissement de santé, les informations la concernant sont réputées confiées par le malade à l'ensemble de l'équipe ».

## LA PERSONNE DE CONFIANCE

Selon l'article L.1111-6 du code de la santé publique, vous pouvez désigner, pendant votre séjour, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne, que l'établissement considérera comme votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant.

Un formulaire est disponible dans le livret d'accueil et/ou pourra vous être remis sur simple demande auprès du personnel du service. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

## LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Selon l'article L.1111-11 du code de la santé publique, « toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. »

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les-lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

## QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER

### Sécurité / Incendie

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées dans l'établissement. Les conditions d'évacuation des locaux sont affichées dans les chambres et dans tous les lieux communs. Les matériels de lutte contre l'incendie doivent être respectés. Les issues de secours des services sont signalées.

Faites part de toute situation anormale ou danger apparent au personnel. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents. Un agent de sécurité est présent chaque nuit.

### Alcool, stupéfiants et tabac

L'introduction et la consommation d'alcool sous toutes ses formes sont interdites. La circulation et l'utilisation de stupéfiants ou de drogues sont formellement prohibées. Par ailleurs, ces produits peuvent interagir avec certains de vos médicaments et provoquer des troubles graves. Aux termes des articles R.3511-1 et R.3511-2 du code de la santé publique, une interdiction totale de fumer s'applique à tous les lieux clos et couverts de l'établissement, y compris aux chambres des patients. Il vous est fortement recommandé, si vous êtes fumeur, de prendre contact avec votre médecin traitant, ou d'en parler lors de la consultation pré-anesthésique, afin de suivre un programme de sevrage avant l'intervention.

### Détentions illicites

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

### Rasoirs / Aiguilles

Demandez au personnel un container spécifique pour vos objets coupants (rasoirs jetables ou avec lames, aiguilles pour les stylos et contrôleurs de glycémie pour les diabétiques). Ne pas jeter directement dans la poubelle.

### Hygiène et respect des équipements

Des locaux propres et entretenus sont mis à votre disposition, ainsi que du matériel et mobilier. Vous devez les respecter. En cas de détérioration ou de disparition du matériel ou du mobilier, il vous sera demandé un dédommagement.

### Animaux

Pour des raisons d'hygiène, les animaux ne sont admis ni dans votre chambre ni dans l'enceinte de l'établissement. Veuillez en informer votre entourage avant votre hospitalisation.

### Plantes et pots de fleurs

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit d'introduire au sein de la maternité plantes et pots de fleurs (nombreux champignons et bactéries dans la terre).

Seules les fleurs coupées sont acceptées.

### Respect du personnel

Le personnel remercie par avance les patients corrects, courtois et sociables.

### Téléphones portables

Recommandation sur l'usage du portable en maternité. Pour le respect de tous il est interdit de téléphoner dans le couloir et d'avoir des conversations en haut-parleur. Par principe de précaution liée à la nocivité des ondes émises par votre portable ne le laissez pas dans le berceau et trop près de votre bébé.

### Silence

Le silence est une condition de bon repos des jeunes mères et enfants et d'une bonne convalescence des malades, merci de le préserver.





## LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique a une mission de veille des bonnes pratiques dans tous les domaines de la vie de notre établissement. Il est là pour aider l'ensemble du personnel à progresser dans une affirmation et une application concrète de plus en plus grande des principes et valeurs auxquels le Groupe Bordeaux Nord Aquitaine croit et qui constituent sa force.

# La démarche qualité de l'établissement

## CERTIFICATION ET RAPPORT HAS

La certification est une procédure d'évaluation externe réalisée par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Elle vise à s'assurer que les conditions de sécurité et de qualité des soins donnés au patient sont respectées. Elle incite également les professionnels à analyser leurs pratiques et leur organisation. Les visites de certification sont effectuées tous les 4 ans, par des « experts-visiteurs » de la HAS. Notre dernière visite de certification a eu lieu en mars 2024.

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de l'HAS : **[www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)**

## INDICATEURS QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS (IQSS)

Différents indicateurs nationaux de performance sont mesurés annuellement par l'HAS : Lutte contre les infections nosocomiales, tenue du dossier patient, prise en charge de la douleur, satisfaction des patients, hygiène, qualité de la lettre de sortie, certification. Les résultats de ces indicateurs sont publiés sur le site de la HAS rubrique « Qualiscope ». Ils sont également affichés à l'accueil et remis aux patients avec le livret d'accueil. Votre dossier médical est susceptible de faire l'objet d'un traitement de données, dans le cadre du recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins. Les données personnelles collectées ne sont jamais nominatives, c'est-à-dire qu'elles ne contiennent ni le nom, prénom, date de naissance ou adresse du patient. Les données collectées sont les suivantes : Age, sexe, durée du séjour, date de sortie, données relatives à la qualité de



vos soins pendant votre séjour hospitalier. Ces données sont destinées uniquement aux agents de la HAS en charge du calcul des indicateurs et aux agents de l'ATIH en charge de l'hébergement des données. Vous pouvez vous y opposer au cours de votre séjour hospitalier ou avant la fin de l'année de votre séjour auprès de l'établissement de santé.

## ÉQUIPE DE PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS (EPIAS)

L'Équipe de Prévention des Infections Associées aux Soins (EPIAS) est composée de personnel soignant, de médecins, d'infirmier référent hygiène, de personnel hôtelier, et de représentants des usagers. Il a pour objectifs de :

- Coordonner les actions de prévention et d'hygiène hospitalière.
- Veiller sur l'hygiène des locaux et de l'environnement, des installations médicales et chirurgicales.
- Mener des actions de formation et d'information auprès du personnel et des usagers.

## LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR - CLUD

Le CLUD de la Polyclinique de Bordeaux Rive Droite a mis en place des procédures et des protocoles afin d'améliorer la prise en charge de votre douleur pour mieux l'évaluer, la traiter et la prévenir. Par exemple, pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10.

## COMITÉ DE LIAISON DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION (CLAN)

Le CLAN définit le programme d'actions de l'établissement dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition des patients et des personnels.

Le CLAN est composé de médecins, personnel soignant, directeur des soins, diététiciens, et du responsable de la restauration.

## LE COMITÉ DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX STÉRILES

La mission du C.O.M.É.D.I.M.S. est de définir la politique du médicament dans l'établissement. Il assure ainsi l'évaluation de la consommation du médicament, leurs effets iatrogènes, les besoins et le suivi de certaines thérapeutiques.

## E-SATIS

Si vous êtes hospitalisée pour une durée de 48 heures et plus, une adresse mail vous sera demandée afin que la Haute Autorité de Santé puisse recueillir votre satisfaction via un questionnaire à remplir en ligne.



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Polyclinique Bordeaux Rive Droite est engagée dans une véritable politique de développement durable et de respect de l'environnement. Notre engagement vise à mieux gérer les impacts environnementaux de nos activités et à rechercher une amélioration permanente de nos performances environnementales. En effet, l'engagement dans une éco-politique est la poursuite logique de la démarche d'amélioration continue initiée au préalable par la Haute Autorité de Santé, et est en parfaite adéquation avec la raison d'être et les missions d'un établissement de santé.

## LA COMMISSION DES USAGERS (C.D.U.)

Elle joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre des mesures contribuant à améliorer votre accueil et celui de vos proches.

Elle veille également au respect de vos droits. Dans le cadre de ces missions, elle est amenée à examiner vos plaintes ou réclamations et les suites qui leur sont données.

Lors des réunions de la CDU, l'expression de la satisfaction des patients notamment via les commentaires E-Satis est présentée. Des d'actions d'amélioration sont proposées si besoin. Les résultats annuels des questionnaires de satisfaction dont E-Satis sont également soumis aux membres.

La CDU est composée de la direction, des représentants des usagers, des membres de l'encadrement des soins, du responsable qualité, d'un médecin médiateur et un médiateur non médical.

# BIEN-NAÎTRE À LA POLYCLINIQUE BORDEAUX RIVE DROITE



Se former régulièrement, mettre à jour nos connaissances, pour toujours mieux vous accompagner à devenir parents.



Favoriser la physiologie de l'accouchement et être à l'écoute de votre projet de naissance.



Encourager le peau à peau dès la naissance et le poursuivre aussi longtemps et aussi souvent que possible.

## RESPECT - ECOUTE - PARTAGE - ACCOMPAGNEMENT - BIENVEILLANCE - SOUTIEN - ENGAGEMENT - RÉSEAU



Observer les signes d'éveils de votre bébé et découvrir son comportement quand il est prêt à téter.



Maintenir la proximité 24/24h avec votre bébé pour apprendre à le connaître et tisser des liens.

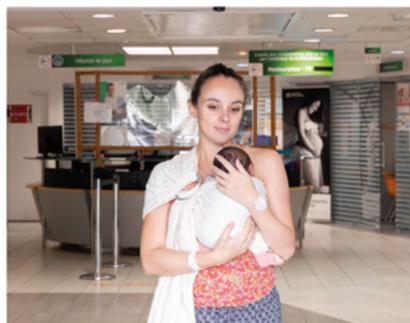


Organiser les soins dans le respect des rythmes du bébé et de sa famille.

## BIENVEILLANCE - SOUTIEN - ENGAGEMENT - RÉSEAU - RESPECT - ECOUTE - PARTAGE - ACCOMPAGNEMENT



Vous informer sur l'allaitement maternel et ses bienfaits. Vous accompagner dans votre choix d'alimentation.



Travailler en réseau avec les autres professionnels et organiser votre retour serein à domicile tout en restant disponibles.



Vous protéger des pressions commerciales comme le recommande le code OMS.



L'OMS PRÉCONISE UN ALLAITEMENT MATERNEL EXCLUSIF DE 6 MOIS QUI PEUT ÊTRE POURSUIVI JUSQU'À L'ÂGE DE 2 ANS VOIRE PLUS, DANS LE CADRE DE LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE ET RECOMMANDE D'ÉVITER COMPLÉMENTS, BIBERONS ET SUCETTES CHEZ UN BÉBÉ ALLAITÉ.



## USAGERS, VOS DROITS CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

### PRINCIPES GÉNÉRAUX\*

Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales** qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\*Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE DÉPENDANTE

Lorsqu'il sera admis par tous que les personnes âgées dépendantes ont droit au respect absolu de leurs libertés d'adulte et de leur dignité d'être humain, cette charte sera appliquée dans son esprit.

### I CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

### II DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

### III UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

### IV PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

### V PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

### VI VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver ses activités.

### VII LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

### VIII PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

### IX DROITS AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

### X QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

### XI RESPECT DE LA FIN DE LA VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

### XII LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

### XIII EXERCICE DES DROITS ET PROTECTION JURIDIQUE DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

### XIV L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

## L'ENFANT HOSPITALISÉ

### CHARTRE - PRINCIPES GÉNÉRAUX

1

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2

Un enfant hospitalisé a le droit d'**avoir ses parents ou leur substitut** auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3

On **encouragera** les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les **facilités matérielles**, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modalités de fonctionnement propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une **information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge** et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

5

Les enfants et les parents ont le **droit d'être informés** pour participer à toutes les décisions concernant la santé et les soins. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable.

6

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être **réunis par groupes d'âge** pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptées à leur âge, en toute sécurité. Les visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7

L'hôpital doit fournir aux enfants un **environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs**, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

10

L'**intimité de chaque enfant doit être respectée**. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

*Charte Européenne des Droits de l'Enfant Hospitalisé adoptée par le Parlement Européen le 13 mai 1986. Circulaire du Secrétariat d'Etat à la Santé de 1999 précise son application*

## CHARTRE ROMAIN JACOB

### UNIS POUR L'ACCÈS À LA SANTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même

Valoriser l'accompagnement

Exprimer les besoins

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

Construire une culture professionnelle commune

Coordonner le parcours de santé

Organiser l'accès aux soins et à la prévention

Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

Améliorer la réponse aux urgences médicales

Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

Mettre en oeuvre et évaluer la charte









# La Maternité de la Polyclinique Bordeaux Rive Droite vous remercie



Polyclinique Bordeaux Rive Droite

**Polyclinique Bordeaux Rive Droite**

24 rue des Cavailles

33310 Lormont

05 57 80 84 84

**[polycliniquebordeauxrivedroite.fr](http://polycliniquebordeauxrivedroite.fr)**

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux

**f in**

**gbna**  
santé

La Polyclinique Bordeaux Rive Droite  
est un établissement de GBNA Santé